



Retard loyer suite séparation

Par Visiteur

L'ami de ma fille a quitté sa conjointe avec qui il a eu un enfant, ils se sont mis d'accord pour la garde alternée mais en ce qui concerne l'appartement on nous dit qu'il reste responsable pendant un an si elle ne paye pas le loyer de l'appartement, du fait qu'ils étaient solidaires. Sachant qu'il a remboursé les dettes de cette personne qu'elle avait contractées avant qu'il ne la connaisse et qu'elle lui avait dissimulées (justificatifs à l'appui), existe-t-il un recours car elle s'est déclarée mère isolée, elle a déjà un enfant de 7 ans d'un premier conjoint, et avec le deuxième enfant et ses assedic elle perçoit le même revenu que lui, et lui ne peut prétendre à aucune aide pour son nouveau domicile. De plus la société HLM a envoyé un courrier pour informer le Monsieur qu'il restait responsable pendant un an avec une copie à son ex-compagne (qui pourra recommencer à accumuler les dettes). Merci de votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour.

Non, il ne peut être exonéré de cette solidarité. La solidarité est une clause qui permet à un bailleur de se protéger contre la défaillance de l'un quelconque des locataires. Ce n'est nullement un mécanisme destiné à régir les relations entre personnes solidaires.

Pour cette raison, l'ami de votre fille demeure responsable des dettes de son ex. MAIS, s'il devait payer quelque chose, il pourra se retourner contre son ex et en demander le remboursement.

Bien cordialement.

Je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

J'ai bien compris qu'il restait responsable pendant un an mais en ce qui concerne les dettes qu'elle avait contracté avant de le connaître et qu'il a remboursé (environ 3000?) existe-t-il un recours et peut-il déclarer son enfant à la CAF étant donné qu'il a demandé la garde alternée ?

Par Visiteur

Bonjour.

Oui, il peut lui demander le remboursement de toutes les sommes qu'il a payé pour elle.

Pour la CAF, il est également possible de demander le paiement alterné de la pension.

Bien cordialement.